



# Compte-rendu CGT du CDAS du 1er OCTOBRE 2013

En préambule (la déclaration liminaire est en page 4 de ce compte rendu), nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle déléguée Michèle Motel.

La Déclaration liminaire de la CGT rappelle que les voix obtenues pour la désignation de la déléguée correspondent à un vote de tous les agents représentés par les OS siégeant au CDAS, le nombre de sièges par OS étant lié aux résultats des élections professionnelles.

Dans un contexte où les réductions d'effectifs et les diminutions des budgets de fonctionnement sont toujours à l'ordre du jour, alors que la lutte contre tous les genres de fraude n'a jamais été aussi nécessaire, la CGT veillera au maintien d'une action sociale de haut niveau pour améliorer les conditions de vie et de travail de tous les agents et participer ainsi à leur bien être physique, mental et social.

M. Zoller, président du CDAS, répond que la problématique des effectifs relève des CT et qu'il n'a, à ce jour, pas connaissance d'une baisse de budget ou de réduction d'effectifs.

## **Point n°1 :**

Approbation du PV du 04 avril 2013 après correction apportée au paragraphe sur la restauration : remplacement du mot « brigade » par « bureau » de St Malo

## **Point n°2 :**

Présentation du bilan 2012 à partir d'un diaporama reprenant les principales thématiques de l'action sociale.

La déléguée nous informe des priorités du secrétaire général du ministère pour 2014 :

- la restauration (avec la montée en compétence des délégués dans ce domaine, une formation leur sera donnée fin 2013-début 2014).
- le logement
- la petite enfance.

La déléguée nous indique le nombre de bénéficiaires de l'action sociale (chiffres arrêtés au 31/12/2012): 2730 actifs, 2296 retraités et 1528 enfants (139 ayant moins de 3ans, 868 de 4 à 12 ans, 197 de 13 à 14 ans et 324 de 15 à 17 ans). La CGT constate une différence entre le nombre d'actifs indiqué par les services sociaux d'Ille et Vilaine et celui indiqué par le CNAS (Conseil Nationale de l'Action Sociale): 2134 actifs soit une différence de près de 600 agents. La déléguée s'engage à examiner cette différence de plus près et à y apporter les corrections nécessaires. Ce chiffre est important car si le nombre donné par le CNAS est exact, l'Ille et Vilaine ferait partie des 68 départements sur 110 où les retraités sont majoritaires parmi les bénéficiaires de l'AS.

La répartition des tâches au sein de la délégation nous est exposée avec pour la déléguée un temps de travail consacré à 100% à l'action sociale proprement dite. Sur les 4 assistantes de délégation, Roselyne Pilard est à 100% sur l'action sociale pure, Corinne Glacon à 50% 'AS - 50% Chorus et Valérie Le Helley et Claudie Gouzou répartissent leur temps de la façon suivante:10% sur l'AS et 90% sur Chorus, sous la houlette de Bertrand Gauton, correspondant Chorus régional.

### **A- La restauration :**

La question des gestionnaires de restaurants financiers est évoquée avec le possible regroupement des deux associations gestionnaires, ce qui permettrait une harmonisation des tarifs et une simplification de l'organisation. M. Zoller rappelle que c'est une problématique nationale qui ne peut être traitée uniquement localement. Actuellement une expérimentation est en cours sur Nice.

Mme Motel précise la différence entre les restaurants financiers et les restaurants conventionnés. Les restaurants conventionnés appartiennent à un autre ministère, à une collectivité territoriale, , avec lesquels nous signons des conventions incluant une participation financière de fonctionnement du restaurant ainsi qu'une subvention par repas.

Il serait utile de publier la liste de ces restaurants sur le site de la délégation.

La politique du secrétariat général, en matière de restauration est de favoriser au maximum la restauration collective. L'allocation des tickets restaurant doit être l'exception.

Les montants alloués, tant pour les subventions repas ou pour la valeur faciale des tickets restaurants (5euros) n'évolueront pas en 2014. Pour rappel, la subvention interministérielle s'élève à 1,20 euros pour les agents bénéficiant d'un indice inférieur à 466.

La CGT souhaite connaître le nombre de retraités ayant déjeuné en 2012 dans une des structures de restauration collective en Ille et Vilaine. Nous rappelons à ce sujet que l'une de nos revendications porte sur l'ouverture avec subvention aux retraités des restaurants administratifs .

L'aménagement de coins repas fait l'objet de nombreuses demandes par les services administratifs. Dorénavant les plaques électriques ne seront plus financées par la délégation, estimant que ces locaux sont destinés à réchauffer et non à cuisiner.

Par ailleurs, ces coins repas doivent être agréés et répondre à certaines obligations techniques et de sécurité pour pouvoir prétendre à obtenir du matériel (réfrigérateur, micro-ondes, cafetière et bouilloire, table et chaises) de la part des services sociaux. Au 31/12/2012, il a 18 coins repas, essentiellement dans les postes comptables.

En 2012, un budget de 94000 euros a été consacré au renouvellement de matériel dans les restaurants.

Jusqu'à présent pour renouveler un matériel, pour une facturation inférieure à 15000euros, la délégation s'adressait aux entreprises locales. Maintenant la délégation doit recourir aux services de l'UGAP car il y a un marché national. C'est seulement si un matériel précis n'existe pas dans le catalogue UGAP et après accord du secrétariat général, que l'on s'adressera aux artisans locaux.

### **B- Le logement :**

Les dossiers de demande de prêt devraient bientôt être traités directement par l'ALPAF. Nous ne pouvons qu'être inquiets de la perte de proximité quant au suivi des dossiers.

40 logements du T2 au T5 sont réservées en Ille et Vilaine par l'ALPAF. Actuellement 2 T3 (à la Courrouze) et un T4 (av des Français Libres) sont inoccupés.

De même, des logements « préfecture » (voir site SILAE) sont inoccupés et ne trouvent pas preneurs souvent à cause des plafonds de ressources trop bas ( par exemple, 19000 euros pour un agent seul correspond à un jeune agent entrant tout juste dans l'administration). Ces logements vacants sont restitués aux bailleurs.

Le fait que les retraités soient exclus du bénéfice des logements réservés par l'action sociale est anormal . Aujourd'hui, devant toutes les difficultés rencontrées par cette population, il est inadmissible de les laisser sur le bord du chemin, alors que des appartements restent libres.

### **C- Les vacances :**

Nous constatons une baisse du nombre d'enfants bénéficiaires de l'action sociale (1528 en 2012, 1645 en 2011), qui ne peut expliquer, à elle seule, la baisse de fréquentation des séjours enfants : 152 enfants sont partis en séjour en 2012.

La CGT fait remarquer que plusieurs agents se plaignent des conditions de transports parfois difficiles pour des enfants (durée du trajet et les horaires matinaux).

Mme Motel précise qu'il s'agit d'optimiser les transports suivant les destinations et donc parfois de faire partir des enfants très tôt. De plus, les délégations sont tributaires des horaires des trains et avions du lieu de regroupement.

Les prix proposés peuvent paraître parfois importants au regard d'un pouvoir d'achat en berne ; Pour autant, la déléguée rappelle que les taux de subvention varient entre 44 et 92%.

### **D- La petite enfance :**

Le nombre de berceaux était de 2 en 2012 et sera de 3 en 2013. Ce chiffre est en augmentation mais peut paraître dérisoire par rapport au nombre de demandes adressées à la SRIAS (Section Régionale Interministérielle Action Sociale) et surtout aux remontées des agents vers les OS.

### **E – Bilan de l'activité des assistants sociaux de la délégation :**

554 entretiens ont été menés en 2012 . Ils concernaient 120 actifs et 28 retraités. 2/3 étaient des femmes. 60% de ces 2/3 étaient des femmes seules ou des familles monoparentales. 94 visites au domicile (chiffre multiplié par 3 par rapport aux années précédentes) ont été effectuées par les assistants sociaux.

Le service social est appelé par les agents eux mêmes à 46%. Mais 54% des appels proviennent de tiers : mutuelle, OS , DRH)

L'intervention du service social concerne

1. pour 33% des problèmes de santé aboutissant ou se doublant souvent d'une diminution des ressources,

2. pour 30% de problèmes budgétaires : retard de paiement, endettement voire surendettement
3. pour 15% de problèmes familiaux
4. pour 13% de problèmes de logements.
5. Pour 9% de problèmes liés à la vie professionnelle

42 dossiers d'aides financières ont été montés en 2012 pour un montant maximal de 2000 euros par aide . Il est précisé que sur ces 42 dossiers, 17 sont en surendettement. Le volume total de ces aides est en 2012 de 72000 euros soit + 11500 € par rapport à 2011.

Une réflexion est à l'étude (faisabilité, coût) pour proposer aux personnes en difficulté financière un entretien avec un intervenant en économie sociale et familiale. Ce service pourrait voir le jour en 2014.

Nous apprenons également que l'URSSAF-souhaitait connaître les agents ayant bénéficié des aides financières plusieurs années de suite (3 aides sur 4 années), les soupçonnant d'avoir ainsi un complément de revenus. Le but était de récupérer les cotisations sur le montant des aides touchés Nous condamnons cette démarche scandaleuse qui vise des agents déjà fragilisés.

### **Point n°3 :**

Les chèques cadeaux font désormais l'objet d'un marché public national. Cela a permis d'obtenir une remise de 4% sur le montant total de l'achat.

La déléguée nous présente les nouvelles aides avec **le prêt équipement du logement** qui remplace l'aide à l'installation. Plusieurs interrogations, notamment avec la disparition de la prise en charge de la caution-

**L'aide du maintien à domicile à destination des retraités de l'Etat** se présente en deux volets :

-le plan d'action personnalisé (aide à domicile, téléalarme etc)

-l'aide habitat et cadre habitat (accompagnement financier pour aménagement du logement pour permettre un maintien à domicile),

La mise en œuvre du dispositif est confiée exclusivement à la CNAV.

Le droit à l'aide au maintien à domicile est ouvert aux bénéficiaires à compter de leur 55<sup>ème</sup> anniversaire , repris en GIR 5 ou 6 (évaluation du degré de perte d'autonomie),

Le dossier devra être adressé par le retraité à la caisse d'assurance retraite de son lieu de résidence.

### **Point d'étape sur la situation du Budget d'Initiative Local 2013:**

Réussite de l'action « accrobranche » avec déjà 48 inscriptions de jeunes de 12 à 18ans..

L'intégralité du budget 2013 ne sera pas utilisée, essentiellement du fait de la diminution du coût de l'arbre de Noël (négociation des places du spectacle à 10euros au lieu de 14 euros l'an passé) Même si les dépenses pour le goûter de l'arbre de Noël ne sont que prévisionnelles et pourront donc évoluer légèrement, il restera une somme d'argent qui sera utilisée comme acomptes pour réserver des sorties prévues pour 2014. Rappelons que toute somme du BIL non utilisée au 31/12 de l'année est perdue pour le département..

### **Point n°4 :**

Nous remettons, pour information, à la délégation, une plaquette à destination des retraités ~~et~~ publiée dans le département du Nord. Cette plaquette a été adressée aux futurs retraités avec leur dossier de départ. Elle a l'avantage de préciser les aides et actions apportées par les services sociaux aux retraités, les numéros de téléphone utiles, présente les membres de la délégation départementale grâce à un trombinoscope et informe de leurs domaines d'action respectif.

Nous constatons que l'information aux retraités est toujours difficile, d'autant plus que les sites des délégations départementales sont en intranet et non en internet et que les dépenses de fonctionnement toujours en diminution brident l'envoi plus fréquent de courriers.

**En conclusion, nous constatons un glissement de la gestion de nombreux domaines (prêts, inscriptions en colonies de vacances, demande de subvention-vacances ) vers Paris.**

**Un ordre de priorité donné à certains domaines dans l'action sociale au détriment des autres, la diminution des dépenses dans le budget 2014, le nombre de plus en plus important de délégations départementales avec un délégué seul, l'orientation préconisée par le secrétariat général aux présidents de CDAS vers des actions clefs en mains, ne laissent préjuger rien de bon pour notre action sociale.**

Le prochain CDAS est prévu fin novembre.

## DECLARATION LIMINAIRE CGT AU CDAS DU 01/10/2013

Nous souhaitons la bienvenue, au sein de cette instance, à Michèle Motel, notre nouvelle déléguée. Nous remercions Bertrand Gauton pour le travail déjà accompli. Ses attributions de correspondant Chorus lui permettront d'assurer le pilotage budgétaire et comptable des crédits action sociale, santé et sécurité. Bien sûr, nous savons que les missions d'action sociale ne pourraient être mises en œuvre sans les compétences et l'énergie de l'équipe complète de l'action sociale.

Nous rappelons les critères qui ont procédé au choix de la déléguée par la représentation CGT : motivation, enthousiasme et « fibre » sociale, en dehors de toute influence d'où qu'elle vienne.

Nous voulons également indiquer que ce choix reflète celui de tous les agents qui dépendent de l'action sociale. En effet, les représentations syndicales actuelles au sein du CDAS, même si elles n'ont pas été élues directement - ce que la CGT revendique d'ailleurs - les représentations syndicales donc sont issues des dernières élections professionnelles, c'est à dire du vote des agents.

Notre CDAS se réunit au moment où le projet de budget 2014 est présenté. Et même si nous ne nous faisons guère d'illusions, les chiffres font bondir : 2564 suppressions d'emplois aux finances. Comment les services et postes, déjà exsangues, vont -ils fonctionner ? Nous pensons à nos conditions de travail mais aussi au service rendu aux usagers. Restructurations, fusions, concentrations de services, fermetures de postes et maintenant, à n'en point douter, liquidation de pans entiers de nos missions. Cette politique va à contre sens de la logique, alors que professionnels, consommateurs, associations s'accordent sur la nécessité d'un service public avec des moyens humains, matériels et juridiques suffisants, pour lutter contre la drogue, le trafic d'armes, les contrefaçons, le blanchiment d'argent sale, la fraude fiscale, etc.. Cette politique met le pays en danger. Nos directions, en l'appliquant, nous laissent penser qu'elles ont oublié que nous avons un rôle essentiel en matière fiscale, économique, de lutte contre la fraude, de collecte, d'analyse, d'étude et d'information des données économiques et sociales, de services aux collectivités locales, de protection de la santé et de la sécurité, de l'environnement. Devons nous également leur rappeler que le service public est gage de démocratie !.

Ces nouvelles suppressions d'emplois (25000 depuis 10ans), la diminution des moyens de fonctionnement ( le budget de fonctionnement des ministères sera encore rogné de 2%) font craindre beaucoup pour nos services sociaux en terme d'effectifs et de moyens. Mais sachez que toujours vous trouverez la CGT pour défendre notre bien commun.

Nous terminerons cette déclaration par une citation empruntée au préambule de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé ( adoptée en 1946): « la santé est un état de complet bien être, physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » L'action sociale doit viser à améliorer les conditions de vie de tous les agents et participer ainsi à ce bien être physique, mental et social.

Les représentants CGT